Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

je vote FNEC FP-FO

Formation spécialisée

F3SCT-Ministérielle : bilan du mandat 2022-2026

Ni chambre d'enregistrement, ni d'accompagnement

Pendant quatre ans, la FNEC FP-FO a respecté son mandat : porter les revendications des personnels, exiger des enquêtes, l'étude des registres, une véritable prévention primaire, et mettre l'employeur devant ses responsabilités. Pour FO, les vraies orientations sont celles que nous donnent nos mandants, pas les « orientations stratégiques ministérielles » (OSM), que, contrairement aux autres organisations syndicales, nous avons refusé de voter. Ces OSM ne sont pas nos orientations ! La rédaction de « guides » de bonnes pratiques, chers à certaines organisations syndicales, constitue pour la FNEC FP-FO un frein à une véritable prévention primaire. Ils sont au mieux un rappel de mesures de bon sens, au pire ils diluent les responsabilités ou les inversent.

La FNEC FP-FO ne s'est associée à aucun d'entre eux.

Une médecine de prévention exsangue

FO n'a cessé de dénoncer le décret n° 2020-647 qui a remplacé la visite médicale quinquennale par une simple visite d'information et de prévention, conduit par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé, donc possiblement sans médecin. Pour le suivi des personnels à risque, autrefois annuel, la visite peut désormais être décalée jusqu'à quatre ans. Alors que d'autres saluent l'arrivée de cette équipe pluridisciplinaire, la FNEC FP-FO dénonce une réforme pour faire des économies à bon compte sur le dos de la santé des agents et des infirmières, qui voient leurs prérogatives alourdies. La FNEC FP-FO dénonce et combat également le projet d'externalisation par conventionnement que le ministère prépare. Elle revendique un médecin coordonnateur pour les personnels en poste adapté au CNED. **La FNEC FP-FO exige que l'employeur assure enfin une véritable surveillance médicale de ces agents, en recrutant des médecins, des infirmières et des psychologues autant que nécessaire. Elle exige que les préconisations du médecin s'imposent à l'employeur.**



Ecole inclusive

L'inclusion systématique et forcée constitue un facteur important de risque psycho-sociaux : explosion des fiches SST, des arrêts, des demandes de protection fonctionnelle. Le ministère poursuit sa politique d'inclusion systématique au dépend d'une vraie prise en charge spécialisée avec la mise en place des PAS et l'externalisation des établissements sociaux (ESMS). La FNEC FP-FO a exigé que la question de l'école inclusive soit mise à l'ordre du jour de la F3SCT mais plutôt que de traiter de la cause primaire (le fait par exemple que plus de 30 000 élèves notifiés pour être scolarisés en ESMS n'y sont pas faute de places), le ministère a préféré proposer un guide. La présidente de séance confirme que l'étude de prévention primaire, en particulier lorsque nous pointons la mise en place nouvelles réformes comme les PAS, constitue bien une prérogative de la formation spécialisée d'un point de vue réglementaire. Mais elle indique qu'elle n'a pas mandat du ministre d'ouvrir cette discussion et cette étude… Elle a pour mandat d'élaborer un guide… Seul le fait que toutes les autres organisations syndicales, sans exception, s'inscrivent dans ce cadre imposé et refuse de suivre la demande de la FNEC FP-FO, lui permet d'indiquer que ce qui est proposé par le ministère dans cette formation spécialisée « convient dans l'ensemble, qu'il n'y a pas d'objection majeure… ». **La FNEC FP-FO ne participera pas à l'élaboration du guide et poursuivra ses interventions sur la base de nos revendications, en s'appuyant sur le rapport de force créé par la montée nationale à Paris du 5 novembre.**

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

6/8 Rue Gaston Lauriau 93513
Montreuil Cedex 01 56 93 22 22
fnecfp@fo-fnecfp.fr

fo-fnecfp.fr

Personnels de direction : 8 avis, aucun appliqué

En 2018 déjà, le CHSCT ministériel demandait une évaluation de la charge de travail des personnels de direction. En 2022, le ministère refusait encore d'inscrire le sujet. Grâce à l'insistance de FO et de son syndicat ID-FO, la question est enfin venue en séance le 23 novembre 2023. Huit avis ont été adoptés : évaluation systématique des réformes, calendrier annuel des opérations, arrêt des évaluations d'établissement, équipes complètes et remplacement des absents, compensation des temps partiels, reconnaissance d'un « mode dégradé », bilans nationaux de santé, brigades académiques de remplacement.

Hormis la question des brigades de remplacement qui seraient « à l'étude », aucun de ces avis n'a été réellement pris en compte par le ministère.

La FNEC FP-FO a été la seule organisation à exiger leur suivi.

Amiante : le combat de FO continue !

Depuis des années, FO réclame d'abord un bilan national, un Diagnostic technique amiante (DTA) dans chaque école, établissement et service, et l'information de tous les agents exposés, y compris les retraités. Le plan d'action ministériel amiante (PAMA 2025-2027) est là, il était temps, mais sa méthode inverse les responsabilités : le recensement repose sur les personnels de direction et les directeurs d'école, désormais présentés comme « acteurs clés » dont la responsabilité pourrait être recherchée. FO s'y oppose totalement, et a souvent été seule sur cette position.

Le ministère s'abrite derrière la notion de « travailleurs de l'amiante », absente du Code du travail, pour refuser la fiche individuelle d'exposition aux agents ayant travaillé dans des locaux amiantés. Pour la FNEC FP-FO tout agent travaillant dans des locaux amianté,, même à la retraite, doit être destinataire de la fiche et bénéficier d'un suivi.

C'est le combat de FO au collège Albert-Cron du Kremlin-Bicêtre comme au lycée de l'Argensol à Orange, l'inspection du travail a donné raison aux personnels. Dans le Vaucluse, ce sont les syndicats FO et leur UD qui ont fait le travail de l'administration : 308 établissements sans DTA ou avec un DTA incomplet, 30 où les travaux préconisés n'ont jamais été réalisés. FO dénonce un scandale d'État alors que le ministère en est encore au bilan, quand il ne se défausse pas sur les collectivités.

La FNEC FP-FO pointe la responsabilité de l'employeur et son obligation à pallier les défaillances du propriétaire. Elle entend engager cette responsabilité partout où ce sera nécessaire !

RPS, maladies professionnelles, accidents de service : stop aux dérives, il faut les reconnaître

FO a dénoncé la multiplication des refus de CITIS non motivés, des renvois vers les comités médicaux, dont certains se comportent en IA ou IEN, experts en pédagogie. La part d'accidents reconnus est passée de 82,2 % en 2023 à 80,8 % en 2024. La charge de la preuve repose sur l'administration depuis la présomption d'imputabilité. Notre fédération exige un retour effectif à cette règle et la fin du doute systématique que l'employeur fait peser sur nombre d'agents.

La FNEC FP-FO demande que les risques psychosociaux (RPS) soient enfin reconnus comme maladie professionnelle dans les tableaux de la sécurité sociale. Elle refuse toutes les manœuvres pour rejeter les RPS pour lesquels l'employeur demandent bien plus de preuves et d'éléments déclencheurs.

Violences : aucune prévention primaire

FO a rappelé que la protection est une obligation positive de l'employeur, à chaque instant, pas seulement a posteriori. FO reste opposée aux cellules VDHA qui ajoutent une strate, retardent la protection, diluent la responsabilité de l'employeur et contournent les registres et les instances. Des professionnels existent pour cela : assistantes sociales, psychologues, infirmières, médecins. Il faut les recruter.

La FNEC FP-FO exige une protection fonctionnelle systématiquement accordée, une plainte de l'employeur à chaque agression et une procédure contradictoire avant toute mise en cause d'un enseignant sur la seule parole d'élèves ou de familles.

Faire respecter les prérogatives des instances

Les bilans annuels le confirment : en 2024, seulement 4 enquêtes de F3SCT après un accident de travail, au mieux 36 % d'information des instances sur les accidents et les maladies professionnelles, un recul des registres SST dans les collèges et lycées. Plus de la moitié des écoles n'ont pas de DUERP. Le rapport des ISST de 2026 nous donne raison : les DUERP font défaut, les procédures de danger grave et imminent ne sont pas respectées. Sur plus de 28000 observations portées aux registres SST, les plus nombreuses concernent les RPS et les ambiances thermiques.

La FNEC FP-FO rappelle que ce n'est pas aux directeurs ni aux chefs d'établissement de les rédiger, mais au chef de service : DASEN et recteur, ce que les OSM ont fini par reconnaître.

Au plan canicule qui renvoie, une fois encore, la responsabilité sur les personnels de direction et les directeurs, FO oppose un vrai plan de travaux, des seuils réglementaires et, à défaut, des climatiseurs mobiles financés par l'État.

Vos outils au quotidien : ne restez pas seul·e

Le registre santé et sécurité au travail (RSST) : tout agent peut y consigner un problème (violences, inclusion, chaleur, amiante, surcharge…). Chaque fiche doit recevoir une réponse et être étudiée en formation spécialisée.

Le danger grave et imminent (DGI) et le droit de retrait : en cas de danger, alertez et faites inscrire le signalement au registre spécial.

La déclaration d'accident de service : déclarez systématiquement, y compris pour un choc psychologique. Le refus doit être motivé.

Votre syndicat FO vous accompagne dans toutes ces démarches et porte vos fiches en F3SCT départementale, académique et ministérielle.

Voie professionnelle : élèves et PLP en danger

La FNEC FP-FO, avec le SNETAA-FO, a demandé à chaque séance l'inscription à l'ordre du jour et l'étude d'impact de la réforme de la voie professionnelle. Refus systématique, alors que le ministre lui-même reconnaît l'échec de la terminale en Y. Le bilan 2024 montre que près de 2 % des PLP ont eu un accident du travail, sans aucune analyse des causes. FO a aussi dénoncé les accidents graves, parfois mortels, d'élèves en stage chez un employeur : la place des élèves est à l'école, pas dans les entreprises. **La FNEC FP-FO exige l'abrogation de la loi Pénicaud et le retrait de la réforme de la voie professionnelle.**

Mayotte : l'urgence, avant et après Chido

FO alertait depuis longtemps sur la situation à Mayotte : insécurité, établissements attaqués, bâti dégradé, manque d'eau. Après le cyclone Chido, nous avons porté en F3SCT les revendications des personnels en grève : hausse de l'indexation, prime de 2 000 € pour tous sans condition, ASA dans tout le département, REP+ pour toutes les écoles et tous les établissements, titularisation des contractuels, aide au logement. **La FNEC FP-FO a exigé que les instances locales gardent toutes leurs prérogatives et demandé une ASA « Chido » pour permettre aux représentants d'être sur le terrain.**

Handicap : des droits encore trop théoriques !

Le taux d'emploi de personnels en situation de handicap progresse (4,09 % en 2023) mais reste loin des 6 % légaux. FO a dénoncé le contingentement des allègements de service (1 917 bénéficiaires pour 3 526 demandes en 2023), exigé leur extension aux non-enseignants, des postes adaptés à hauteur des besoins et un vrai statut pour les APSH.

La FNEC FP-FO s'oppose à l'externalisation de la prévention vers les espaces d'écoute et d'accueil de la MGEN (PAS), financés sur le budget de l'action sociale et menacés par la PSC.

Quatre ans de cohérence

Ce que la FNEC FP-FO continuera d'exiger

- Une étude d'impact en F3SCT avant chaque réforme, et le retrait de celles qui mettent les personnels en souffrance.
- Le recrutement de médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux et ISST, l'abrogation du décret 2020-647 et le retour à la visite médicale obligatoire.
- Une fiche d'exposition et un suivi médical pour tout agent ayant travaillé dans des locaux amiantés, retraités compris.
- La présomption d'imputabilité pleinement respectée et la reconnaissance des accidents liés à l'inclusion systématique.
- L'arrêt de l'inclusion systématique, l'abandon des PAS et des PIAL, un statut pour les AESH.
- Des registres SST étudiés et des avis suivis d'effet, dans toutes les formations spécialisées.



du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

FNEC FP FO *Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière*

6/8 Rue Gaston Lauriau 93513
Montreuil Cedex 01 56 93 22 22
fnecfp@fo-fnecfp.fr

fo-fnecfp.fr